



MUNICIPALITÉ DE BEX

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à

1880 B E X

Bex, le 13 janvier 2011

PREAVIS No 2011/01

Concernant l'octroi d'une subvention à la société coopérative « Le Cinéma de Bex » pour l'acquisition d'un équipement de projection numérique.

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

A la fois salle à manger et de théâtre rattachée à feu le Grand-Hôtel, le bâtiment qui abritait « Le Rex » avait été converti en cinéma dans les années 1940 et son exploitation a perduré jusqu'en 1988.

Fermé cette année-là, son intérieur fut complètement démoli car son propriétaire d'alors voulait le convertir en centre commercial. Ce projet n'aboutit jamais et cet immeuble fut repris par une banque dont la volonté était de s'en débarrasser.

Au début de l'année 1995 et à l'initiative de M. Michel Baeriswyl, une équipe de bénévoles s'est fixé comme objectif de redonner vie au cinéma de Bex. Après moult démarches, recherches de fonds, structuration et d'études techniques, toutes les pièces du puzzle furent enfin rassemblées dans les premiers mois de 1999.

Une des principales difficultés a consisté à faire baisser le prix d'acquisition de l'immeuble. Les tractations ont duré plus de 3 ans avec la banque pour que, de guerre lasse, cette dernière cède ce bien pour Fr. 40'000.-- au lieu des Fr. 560'000.-- souhaités initialement.

Pour bénéficier d'une subvention de Fr. 94'547.-- du Canton de Vaud, le futur cinéma devait être propriété de la commune de Bex et servir d'aula à la disposition de la Direction des Ecoles. C'est ainsi que nous avons acquis la parcelle No. 147 pour un montant de Fr. 40'000.-- le 30 avril 1999.

A part l'immeuble, l'investissement à la charge de la Société Coopérative Le Cinéma de Bex créée le 9 juin 1999 fut le suivant :

Fr.	190'000.--	machines et installations
Fr.	690'000.--	cinéma
Fr.	55'000.--	bureau - appartement
<u>Fr.</u>	<u>935'000.--</u>	

Cette société a financé son projet comme suit :

Fr.	190'000.--	don de la Loterie Romande
Fr.	94'500.--	subvention du Canton pour l'aula scolaire
Fr.	20'000.--	autres dons
Fr.	300'000.--	prêts LIM
Fr.	250'000.--	emprunt bancaire
Fr.	10'000.--	prêt LUSSO
<u>Fr.</u>	<u>935'000.--</u>	

Au 31 décembre 2010, les dettes de cette Coopérative sont réduites et correspondent aux chiffres ronds suivants :

Fr.	175'000.--	prêts LIM
<u>Fr.</u>	<u>157'000.--</u>	emprunt bancaire
<u>Fr.</u>	<u>332'000.--</u>	soit le 35,5% du capital investi en 1999, alors qu'à l'époque les fonds étrangers étaient approximativement de 60%.

Nous ne pouvons que nous féliciter de la bonne gestion de l'équipe en place, laquelle dispose à ce jour de liquidités s'élevant à Fr. 40'000.-- environ.

L'actuelle demande d'aide financière formulée par le « Grain d'Sel » émane de la nécessité, après plus d'un siècle de cinéma sur pellicule 35 mm, de passer à la projection numérique ! Les spécialistes de la branche prévoient qu'en 2012 presque tous les films seront produits en numérique.

Les petites salles qui dénombrent entre 12'000 et 16'000 spectateurs par année et qui fonctionnent principalement avec du bénévolat (le « Grain d'Sel » n'octroyant des défraiements qu'à hauteur de Fr. 26'500.-- par an) doivent naturellement s'équiper pour pouvoir poursuivre leurs activités. Cependant, elles ne disposent malheureusement pas des réserves nécessaires.

Le coût du passage à la projection numérique et au 3D se répartit comme suit :

Fr.	132'000.--	installation, dont env. Fr. 25'000.-- pour le 3 D
Fr.	18'000.--	ventilation (machine nécessitant une température plus basse)
Fr.	<u>10'000.--</u>	écran argenté (permet des lunettes jetables)
Fr.	<u>160'000.--</u>	

Le financement espéré par la Société Coopérative le Cinéma de Bex est le suivant :

Fr.	40'000.--	augmentation du capital social (plus de 400 promesses à ce jour, preuve s'il le fallait, du soutien populaire)
Fr.	15'000.--	prélèvement sur les liquidités
Fr.	<u>105'000.--</u>	<u>subvention à fonds perdus de la commune de Bex</u>
Fr.	<u>160'000.--</u>	

A titre indicatif, la commune d'Aubonne vient de voter un préavis de Fr. 250'000.-- pour rénover le bâtiment du REX et la commune d'Aigle, par son préavis 2005-12, a financé l'aménagement des salles de cinéma pour un montant de Fr. 3'671'900.--.

L'Association des Cinémas Vaudois qui regroupe les exploitants a entrepris des démarches pour obtenir une subvention auprès de l'Office Fédéral de la Culture ;

certaines pensent que la Confédération pourrait aider les petites salles à concurrence d'un tiers du montant de l'équipement numérique, mais la décision tarde et le temps presse puisqu'il faut compter sur un délai de livraison de 10 mois pour le nouveau matériel.

La Fondation Vaudoise pour le cinéma a été mandatée par l'Association des Cinémas Vaudois pour regrouper les demandes de dons des salles du canton auprès de la Loterie Romande. Les cinémas ont été classés selon plusieurs critères (nombre de séances par année, nombre d'entrées par séance en moyenne, diversité, 55% films américains au maximum, films jeune public, 20 films suisse par périodes de 3 ans hors des centres urbains, accès, soutien communal, etc...). Sur la base de cette échelle de classement, Bex totalise 10 points sur un maximum de 13. La Fondation Vaudoise a transmis le résultat de l'étude à la Loterie Romande pour étayer sa demande de soutien financier.

Si une subvention fédérale et/ou un don de la Loterie Romande devaient être attribués au cinéma le « Grain d'Sel », elles reviendraient naturellement intégralement à la commune de Bex.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous proposons de contribuer à cette dépense extraordinaire de la Société Coopérative Le Cinéma de Bex et d'assurer ainsi la pérennité du « Grain d'Sel », lequel complète à souhait l'offre culturelle de notre Commune.

* * * * *

En conclusion, nous vous invitons, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames les conseillères, Messieurs les Conseillers, à entériner la décision suivante :

- vu le préavis municipal No. 2011/01 ;
- entendu le rapport des Commissions chargées d'étudier cette requête ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

le Conseil communal décide :

1. d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'octroyer une subvention à la société coopérative « Le Cinéma de Bex » pour l'acquisition d'un équipement de projection numérique ;

2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de Fr. 105'000.-- ;
3. de porter à l'actif du bilan le montant ci-dessus sous la rubrique « autres subventions et participations investissements amortissables », compte No. 9165.001 et à l'amortir sur une durée de 10 ans à raison de Fr. 10'500.-- par année ;
4. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2006-2011 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 6 décembre 2006.

Dans l'attente de votre approbation, nous vous présentons, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité
Le syndic :  Le secrétaire :
M. Flückiger D. Lenherr

Municipal responsable : M. P. Rochat